

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Date de convocation : 12 juin 2025

En exercice : 12

Présent(s) : 09

Date de l'affichage de la convocation : 12 juin 2025

Absent(s) : 03

Pouvoir(s) : Néant

Le dix-huit juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : LEPILLET Sonia

Absents : FLAMAND Isabelle, BREGEARD Michel

Secrétaire de séance : DORTU Nadine

Pouvoirs : Néant

Ordre du jour :

- Achat de parcelle A 954 SCI du Bon Vin
- Achat de parcelle A 751 bien sans maître
- Point 14 juillet / 23 août
-

Informations diverses

Questions diverses

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour – Adopté à l'unanimité :

- Cession du tracteur communal Class Pales 230

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 08 avril 2025.

- **D2025/14 Acquisition de la parcelle A 1235 SCI du Bon Vin---Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire expose :

Considérant la délibération n° D2024/12 du 12 mars 2024 mentionnant que la parcelle à l'intersection de la Route Nationale et de la rue de la Chaussée à St-Rimault a changé de propriétaire et appartient désormais à la SCI du Bon Vin, et en justifiant la nécessité de mettre en sécurité cette intersection menant directement sur la route départementale D 938, en agrandissant la chaussée pour éviter l'angle droit du carrefour, et ainsi augmenter la visibilité trop faible actuellement pour avoir un accès de façon sécurisée,

Considérant l'accord du Conseil Municipal dans cette même délibération des propositions de Monsieur le Maire, notamment de lui autoriser à entamer une négociation à l'amiable entre la SCI du Bon Vin et la Commune pour mise en accord de la surface à acquérir,

Vu le plan de division fourni par la société Air et Terre Géomètre-Expert situé à Maignelay-Montigny mentionnant la division de la parcelle A 954 en deux parcelles A 1234 et A 1235 dont la commune souhaite acquérir la parcelle A 1235 pour 42m²,

Vu l'arrêté d'alignement individuel n° A2025/01 du 07 mai 2025,

Vu le mail en date du 12 février 2025 de Monsieur Quentin BONVALLET, représentant de la SCI du Bon vin, acceptant de céder la parcelle A 1235 pour la somme de 2 000€ + la prise en charge des frais annexes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte l'achat de la parcelle A 1235 à la SCI du Bon Vin pour la somme de 2 000 €,

Prend en charge les frais de notaire et de géomètre, ainsi que tous les frais inhérents à cet achat,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du terrain, aux devis des travaux pour l'aménagement du carrefour et de tout document relatifs à cette opération.

- **D2025/15 Appréhension d'un bien sans maître cadastré A 751---Adopté à l'unanimité**

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la "différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale", notamment ses articles 98 et 99 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1311-13 et L 2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L1123-1 modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (version en vigueur depuis le 23 février 2022) ainsi que son article L1123-2 ;

Vu le Code Civil et notamment son article 713 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et de l'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose que :

- Monsieur Jules Ernest BIET, né le 10 mars 1863 au Plessier-Sur-Bulles (60130), est propriétaire de la parcelle de terrain située à ESSUILES (60510) et cadastrée section A n° 751 lieudit "Les Fonds de Coiseaux" pour une contenance de 50a 40ca.

Il est décédé depuis plus de trente ans.

Monsieur Jules Ernest BIET s'est marié à Essuiles le 15 octobre 1887 avec Madame Henriette Léonie MARY, née le 16 mai 1868 à Paris (75012) et décédée depuis plus de trente ans.

- Monsieur et Madame BIET - MARY ont eu un enfant : Monsieur Ernest Jules BIET, né le 11 janvier 1903 à Essuiles et décédé le 5 mai 1992 à Beauvais ; soit depuis plus de trente ans.

Monsieur Ernest BIET s'est marié le 22 février 1930 avec Madame Germaine JEANSON, née le 29 juin 1900 à Paris 12^{ème} arrondissement et décédée le 24 janvier 1996 à Beauvais (60000).

Le certificat délivré le 20 mai 2025 par le Service de la Publicité Foncière de Beauvais suite à la demande de renseignements n° 6004P01 2025H1376 (87) déposée le 19 mai 2025 par la Commune d'Essuiles indique qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé et aucune formalité au fichier immobilier informatisé.

L'acquisition de ladite parcelle par Monsieur Jules BIET est donc antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Cette parcelle est entretenue par Monsieur Philippe DAVESNE demeurant 34 Place de Coiseaux, 60510 ESSUILES

Monsieur DAVESNE, qui acquitte la taxe foncière, a souhaité que la Commune engage une procédure de bien sans maître.

Considérant qu'après des recherches effectuées notamment auprès du Centre des Finances Publiques de Beauvais, des offices Notariaux du secteur et des habitants de la Commune aucun héritier présumé n'a pu être retrouvé;

Considérant qu'en vertu du 1° de l'article L 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques la parcelle susvisée constitue un bien sans maître ;

Considérant qu'aux termes de l'article 713 du Code civil ce bien qui n'a pas de maître appartient à la Commune sur laquelle il est situé, donc à la Commune d'ESSUILES ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et à l'unanimité :

Autorise le Maire à acquérir ce bien sans maître cadastré section A n° 751 lieudit "Les Fonds de Coiseaux" pour une contenance de 50a 40ca en vue de son incorporation dans le domaine communal ; la prise de possession du bien étant formalisée par un procès-verbal qui sera établi par le Maire ;

Décide que la procédure d'incorporation de ce bien sans maître sera concrétisée par un acte administratif reçu par le Maire conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales ; acte qui sera transmis au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Beauvais aux fins de publication ;

Nomme Monsieur Philippe REZONJA, agissant en sa qualité d'Adjoint, pour représenter la Commune à l'acte.

➤ **D2025/16 Cession du tracteur communal Class Pales 230---Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'achat du nouveau tracteur est lié à la cession de l'ancien tracteur Class Pales 230.

L'entreprise SOC NOUVELLE DUMONT a fait à la commune une proposition de reprise de l'ancien tracteur communal Class Pales 230 pour un montant de 21 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte la cession de ce véhicule communal

Accepte la reprise de l'ancien tracteur communal Class Pales 230 pour un montant de 21 000 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de cession du véhicule

Demande au Maire de sortir ce bien de l'inventaire du patrimoine de la commune

Autorise le Maire à effectuer et signer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule

➤ **Point 14 juillet / 23 août**

14 juillet : Uniquement la cérémonie de la Journée Nationale, rendez-vous au monument aux morts à 11h. La journée festive est décalée au 23 août, pour plus de confort au niveau du temps pour le feu d'artifice.

23 août : Fête de l'été : manèges, structures gonflables, pêches aux canards avec tickets offerts aux enfants de la commune l'après-midi. Retraite aux flambeaux et feu d'artifice en soirée.

➤ **Informations / questions diverses**

Colis des aînés : Reconduction des colis avec la société La Clés des Délices, rencontrant un succès auprès des personnes concernés. Les colis seront distribués le samedi 13 décembre 2025.

Travaux : Les toilettes de la salle des fêtes ont été rénovées. Les grilles et portes des bâtiments communaux ont été repeintes. Les filets des buts de foot sur la place de la Mairie ont été changés.

Poteau incendie : Suite à un contrôle des bouches incendies, celle de la Ferme de la Tour est hors service jusqu'à sa mise aux normes, coût 2 820 € TTC.

Sécurité : Redemander les balises rouges et blanches auprès de l'UTD de St-Just pour l'intersection du Chemin Rural de la Ferme de la Tour et la Route d'Haudivillers.

City Stade : la demande de subvention est complète auprès du Département. Notre demande sera examinée ultérieurement, en fonction des priorités définies par l'Assemblée départementale.

Ecoulement Route d'Haudivillers et Route de Coiseaux à Essuiles : Gontier TP a prévu de refaire les accotements pour éviter les inondations sur la route.

Vidéoprotection : toujours en cours d'installation suite à divers soucis venant de l'entreprise NTI. On arrive sur la fin.

Coupures ERDF : trop de micro-coupures ! ERDF fait le tour du territoire pour couper les arbres/branches qui peuvent être en cause.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

Le secrétaire,
Nadine DORTU

